

HÔTEL DE VILLE

Services Techniques
N° Tél. : 01.69.49.77.04
N/Réf : NDA/RD/EDC



DÉCISION N° 2010/1115

OBJET : Contrat de prestations de services relatif à l'entretien des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres conclu avec la société APOGEE Couverture.

Le Député-Maire de la Commune d'Yerres,

VU le Code Général des Collectivités Territoriales, et notamment les articles L 2122-22,

VU la délibération du Conseil Municipal de la commune d'Yerres en date du 7 avril 2008, portant délégation au Maire pour traiter certaines affaires de gestion courantes visées à l'article L.2122-22 du Code Général des collectivités Territoriales, et autorisant l'Adjoint au Maire appelé à remplacer le Maire en cas d'absence ou d'empêchement de celui-ci, à signer également les décisions prises en application de l'article susvisé, ainsi que les documents y afférents,

VU les délibérations du Conseil Municipal des 16 octobre 2008, 25 juin 2009 et du 17 décembre 2009 complétant la délégation de pouvoirs accordée au Maire respectivement en matière de droit de préemption, de passation de marchés publics et de souscription d'ouvertures de crédit de trésorerie,

VU le Code des Marchés Publics, notamment l'article 28,

CONSIDERANT qu'il est nécessaire de procéder à l'entretien obligatoire des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres,

CONSIDERANT le montant estimé de la prestation (15.000 € HT), inférieur aux seuils des procédures formalisées,

CONSIDERANT que la proposition de la société APOGEE Couverture sise 34 rue de la Forêt – 91860 EPINAY SOUS SENART correspond aux intérêts de la Commune,

- DECIDE -

DE PASSER et de SIGNER un contrat de prestations de services relatif à l'entretien des toitures, terrasses, chéneaux, gouttières, descentes et regards de pieds de chute des bâtiments communaux à Yerres avec la société APOGEE Couverture sise 34 rue de la Forêt – 91860 EPINAY SOUS SENART représentée par Monsieur PEREIRA, Gérant,
60, rue Charles de Gaulle
91335 YERRES Cedex

Tél. : 01 69 49 76 00
Fax : 01 69 48 63 98





DIT que le contrat prendra effet à sa date de notification pour une durée d'un an, non renouvelable,

DIT que le montant annuel des prestations s'élève à 14.975,00 € H.T. soit 17.910,10 € T.T.C.,

DIT que les crédits nécessaires sont inscrits au budget de la Commune,

Fait à Yerres, le 25 janvier 2010

Le Député-Maire,



Nicolas DUPONT-AIGNAN
Président de la Communauté
d'Agglomération du Val d'Yerres